Envoyé en préfecture le 14/04/2025
Reçu en préfecture le 14/04/2025
Publié le 14 AVR. 2025
ID : 059-215904889-20250410-20250410030333-BF
ID : 059-215904889-20250410-20204100303-BF

Commune de RAILLENCOURT SAINTE OLLE

Note de présentation brève et synthétique
du
Compte Financier unique 2024
Budget communal

LE CADRE BUDGETAIRE

L'article L.2313-1 du code général des collectivités territoriales précise qu'une présentation brève et synthétique retraçant les informations financières essentielles doit être jointe aux documents budgétaires afin de permettre aux citoyens d'en saisir les enjeux.
La présente note répond à cette obligation pour la commune, elle est disponible sur le site Internet : www.raillencourt.fr

Cette année, la commune a décidé d'adopter le compte financier unique prévu par l'article 205 de la loi de finance N°2023-1322 du 29/12/2023 pour l'année 2024.

Ce compte financier unique se substitue au compte administratif établi par l'ordonnateur et au compte de gestion établi par le comptable public.

Le compte financier unique retrace l'ensemble des dépenses et des recettes réalisées durant l'année 2024. Il est approuvé par le conseil municipal comme l'étaient le compte administratif et le compte de gestion.

Le compte financier unique 2024 pourra être consulté sur simple demande au secrétariat général de la mairie aux heures d'ouverture habituelles des bureaux.

Rappel : le budget primitif 2025 sera voté le 10 avril 2025 par le conseil municipal et sera établi avec la volonté de maîtriser les dépenses de fonctionnement, tout en maintenant le niveau et la qualité des services rendus aux habitants.

Code général des collectivités territoriales – extrait de l'article L2313-1 *modifié par la loi n°2018-1317 du 28 décembre 2018 - art. 191 (V) -Modifié par Ordonnance n° 2018-1074 du 26 novembre 2018 - art. 6*
Les budgets de la commune restent déposés à la mairie et, le cas échéant, à la mairie annexe où ils sont mis sur place à la disposition du public dans les quinze jours qui suivent leur adoption ou éventuellement leur notification après règlement par le représentant de l'Etat dans le département. Le public est avisé de la mise à disposition de ces documents par tout moyen de publicité au choix du maire.

Envoyé en préfecture le 14/04/2025
Reçu en préfecture le 14/04/2025
Publié le 14 AVR. 2025
ID : 059-215904889-20250410-20250410030333-BF
ID : 059-215904889-20250410-20204100303-BF

I-LA SECTION DE FONCTIONNEMENT

1.1 Généralités

La section de fonctionnement permet à notre collectivité d'assurer le quotidien. Elle regroupe l'ensemble des dépenses et des recettes nécessaires au fonctionnement courant et récurrent des services communaux.

1.2 Les dépenses

Les dépenses de fonctionnement sont les dépenses nécessaires au fonctionnement des services de la collectivité : charges à caractère général (achats de fournitures, énergie, entretien des bâtiments et des voiries, assurances ...), les prestations de service effectuées, les charges de personnel, les autres charges de gestion courante (indemnités des élus, subventions aux associations, participation à d'autres collectivités ou organismes), les intérêts d'emprunt à payer.

Les dépenses de fonctionnement 2024 représentent **2.393.980,83€.**
Elles sont en augmentation par rapport à 2023 (**2.253.055,50€**), soit 6,25%

Les charges de personnel représentent 59,70% des dépenses réelles de fonctionnement Elles sont de 1.429.269,72€, en hausse par rapport à 2023 (1.331.216,11€).

Au 31/12/2024, les effectifs communaux étaient de :
- 32 emplois permanents inscrits au tableau des effectifs dont 25 à temps complet, 4 à temps non complet, 2 en disponibilité pour convenances personnelles et 2 non pourvus.
- 8 emplois de contractuels de droit public dont 3 à temps complet et 5 à temps non complet (article L332-23-1 du Code Général de la Fonction Publique)
-1empoi PEC (Parcours Emploi Compétences)
- Des agents contractuels de droit privé (contrat d'engagement éducatif) sont recrutés en période de vacances scolaires (sauf Noël) dans le cadre de l'accueil de loisirs sans hébergement (entre 10 et 20).

1.3 Les recettes

Les recettes de fonctionnement correspondent aux sommes encaissées au titre des prestations fournies à la population (restauration scolaire, centre de loisirs, loyers, location de salles, ...), aux impôts locaux, aux dotations versées par l'Etat, aux participations d'organismes (CAF).
Les recettes de fonctionnement 2024 représentent **2.472.230,68€.** Elles sont en augmentation (+3.29%) par rapport à 2023 **(2.393403,10€)**
Les principales recettes de la commune sont :
- Les produits des services et du domaine (chapitre 70)
- Les impôts et taxes (chapitre 73)
- Les dotations et participations (chapitre 74)
- Les autres produits de gestion courante (chapitre 75)

Constat : Baisse de la Dotation Globale de Fonctionnement et de la Dotation de Solidarité Rurale de Péréquation depuis plusieurs années :

	2024	2023	2022	2021	2020
DGF	80.012	84.522	86.452	100.683€	111.667€
DSRP	31.795	29.161	25.385	25.809€	27.238€
Total	111.807	113.683	111.837	126.492€	138.905€

Envoyé en préfecture le 14/04/2025
Reçu en préfecture le 14/04/2025
Publié le 14 AVR. 2025
ID : 059-215904889-20250410-20250410030333-BF
ID : 059-215904889-20250410-20204100303-BF

Chapitre 23 - Les immobilisations en cours (82.739.58€)
Acompte des travaux de création d'un parking et d'extension du cimetière de Raillencourt.

Chapitre 16 - Les emprunts
Etat de la dette au 31/12/2024 : 918.408,87€ de capital restant dû.
Amortissement 2024 : 178.692.82€

2.3 Les recettes
Elles comprennent les subventions, les dotations, fonds divers et réserves (FCTVA, la taxe d'aménagement, l'excédent de fonctionnement capitalisé), les emprunts.
Les recettes d'investissement 2024 s'élèvent à **1.532.503,28€**

Principales recettes de la section
Chapitre 13- Les subventions (107.529,49€)
Subvention Etat : 6.627,75€
Subvention du Département : 78.018,50€
Certificat d'économie d'énergie PETR du cambrésis : 22.883,24€

Chapitre 10 - Les dotations (1.394.290,82€)
FCTVA : 324.530,85€
Taxe d'aménagement : 29.010,76€
Excédent de fonctionnement capitalisé : 1.040.749,21€

Les opérations de transfert entre section :
040 : 5.245,00€

2.4 Les restes à réaliser
Les restes à réaliser de la section d'investissement sont pris en compte pour l'élaboration de l'affectation des résultats de l'année N-1.
En dépenses : -11.260,00€
En recettes : 19.000.00€
Soit un reste à réaliser de +7.740.00€

Le résultat de la section d'investissement qui est la différence entre les recettes et les dépenses s'élève à +1.109196,13€

Le report en 2024 du solde d'exécution de la section d'investissement de -1.040.749,21€ indique un résultat cumulé de **+68.446,92€** en section d'investissement.

Envoyé en préfecture le 14/04/2025
Reçu en préfecture le 14/04/2025
Publié le 14 AVR. 2025
ID : 059-215904889-20250410-20250410030333-BF
ID : 059-215904889-20250410-20204100303-BF

1.4 Le résultat final de la section fonctionnement :
Le résultat de fonctionnement 2024 est de **+ 570.439,33€ :**
Recettes 2.472.230,68€ - Dépenses 2.393.980,83€ = **78.249,85€** auxquels il faut ajouter le résultat antérieur de 2023 **(492.189,48€)**

II-LA SECTION D'INVESTISSEMENT

2.1 Généralités
Le budget d'investissement prépare l'avenir. Contrairement à la section de fonctionnement qui implique des notions de récurrence et de quotidienneté, la section d'investissement est liée aux projets de la ville à moyen ou long terme.

2.2 Les dépenses
Toutes les dépenses faisant varier durablement la valeur ou la consistance du patrimoine de la collectivité. Il s'agit notamment des acquisitions de mobilier, de matériel, d'informatique, de véhicules, de biens immobiliers, d'études et de travaux soit sur des structures déjà existantes, soit sur des structures en cours de création, les capitaux des annuités des emprunts.
Les dépenses d'investissement en 2024 ont représenté **423.307,15€.**

Principales réalisations de l'année 2024

Chapitre 20 : Les immobilisations incorporelles (3.240,00€)
-Maîtrise d'œuvre pour projet extension des allées du cimetière de Ste Olle et création d'un parking 10 places

Chapitre 21 - Les immobilisations corporelles (154.684,11€)
-Achat de deux parcelles constituant un trottoir (132 rue de Bourlon) : 145,00€
-Mise en conformité des églises (prises + grillage aux lames d'abat-sons) : 2.274.00€
-Vidéoprotection salle jeunesse : 1058,51€
-Chauffage salle des fêtes du Tordoir : 21.649,64€
-Tables, chaises et chariots de transport salle des fêtes : 9.679,20€
-Coupure automatique déclenchement incendie salle des fêtes du Tordoir : 655,49€
-Aménagements de sécurité route d'Arras : 13.800.00€
-Achat de 2 tondeuses, d'un aspirateur broyeur débroussailleur et d'un souffleur : 12.114.00€
-Matériel informatique LALP : 35.256.00€
-Mobilier école Jules Ferry : 13.785.20€
-Mobilier école Joseph Ringeval : 1.648.94€
-Matériel de sport : 7.069.54€
-Dalles de protection de sol avec chariots (salle des sports) : 28.475.52€
-2 bureaux + stores ALSH : 2.117.48€
-Lave vaisselle Salle La Marlière : 2.995.61€
-Enceinte sono LALP : 859.98€
-Thermostat d'ambiance salle de Judo : 1.100.00€